



La caisse d'allocation famillial

Par **moi**, le **02/12/2010 à 10:00**

Bonjour,
Ma caf ma obliger a declarer que je viver avec le papa alors qu'il vivais avec ses parent. On vivais dans la mm rue et la caf ma dit que c'etait pr sa. je croi que c la caf avec l'acort du conseil regionnal!! le fait est que je vie dans un t2 avec 3 enfants! tg fait se qu'il m'ont demander mais depuis, le paoa ne vi pas avec nous et il m'ont supprimer certain droit! on t-il le droit de m'obliger a le declarer avec nous? et que puièje faire maintenant que j'ai fait se qu'il me demander??
merci de votre reponse

Par **mimi493**, le **02/12/2010 à 14:28**

Ils ne pouvaient pas vous obliger à faire une fausse déclaration.